



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2012 Commune de Crépey

Présents : 08 - Votants : 10 (sur dix conseillers)

Demande de paiement de la dotation de solidarité

Le Conseil Municipal approuve le choix des travaux éligibles à la subvention de solidarité 2012, demande au Conseil Général le versement de la subvention de 1500 €, s'engage à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état de fonctionnement. Les travaux éligibles sont ceux de réfection du secrétariat et de la salle du cadastre.

Facture SOLENZO ELEC d'un montant de 2 080,00 € HT et facture de M. SANCHEZ Didier de 472 € H.T. du 17/01/2012.

Tarifs 2013

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants pour 2013 : concernant le budget eau : les tarifs sont identiques à 2012 : prix du m³ d'eau : 1,90€ H.T. ; prix du forfait de raccordement au réseau d'eau : 5 € H.T. annuel.

Les tarifs de location de salle n'ont pas évolué depuis 2005, alors que les tarifs de gaz et d'électricité ont fortement augmenté. De plus, à compter de 2013, la taxe d'assainissement s'appliquera aussi aux bâtiments communaux. Le conseil décide de répercuter une partie de ces coûts sur les tarifs de location de salle. Prix de location de la salle polyvalente : 120 € T.T.C. pour un week-end et par un habitant de la commune, 180 € T.T.C. pour un week-end et par une personne extérieure à la commune, 50 € T.T.C. la ½ journée par un habitant de la commune, 100 € T.T.C. la ½ journée par une personne extérieure à la commune et un chèque de caution de 500 € pour toute location de salle.

Réalisation d'un prêt

Le Conseil Municipal décide, pour le financement des travaux de réfection de la rue du Poiron et des abords du Cimetière, de contracter auprès de la C.D.C., un emprunt d'un montant de 95 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes : Durée totale du prêt : 10 ans ; Périodicité des échéances annuelles ; Taux d'intérêt actuariel annuel fixe : 3,54 % Echéances : constantes.

Vente du Placement en bons du Trésor

Le Conseil Municipal décide de vendre le solde du placement en bons du trésor soit 59 315 €, afin de pouvoir rembourser le solde du prêt relais contracté pour le financement des travaux connexes en 2009, soit 80 000 €.

Décisions modificatives de budget

Afin de pouvoir enregistrer en comptabilité le remboursement du solde du prêt relais contracté pour le financement des travaux connexes en 2009 et remboursé en 2012, le Conseil Municipal décide de passer les décisions modificatives suivantes : Montant à rembourser 80 000 € de prêt – Intérêts sur les trois ans, pour la totalité de la somme empruntée (soit 260 000 €) : 8 405,40 €.

Section investissement

Dépenses 67 175,24 € – Recettes : 67 175,24 €

Section fonctionnement

Dépenses 5 599,25 € – Recettes : 5 599,25 €

Règlement d'exploitation des affouages

Le Conseil Municipal décide d'accepter le règlement des affouages 2012-2013.

Encaissement des chèques de remboursement et participation

Le Conseil Municipal décide d'accepter tous les chèques de remboursement partiel ou total de sinistre émanant de GROUPAMA, notre assureur, d'accepter tous les chèques de participation à une action de prévention, émanant de GROUPAMA, d'une manière générale, d'accepter tous les chèques de remboursement de trop versé, sur l'année en cours ou les années antérieures, émanant de nos fournisseurs et partenaires.

Communauté de Communes : Fête du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer à l'investissement pour le feu d'artifices intercommunal du 20 juillet 2013.

Syndicat d'assainissement des Côtes de Saint Amon : demande de démarrage des travaux de la STEP

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le démarrage des travaux de la station d'épuration au Syndicat des Côtes de Saint-Amon sur les terrains communaux dont la vente au Syndicat est en cours de réalisation.

Le démarrage des travaux est autorisé sous la responsabilité juridique du Syndicat et sous condition de clôturer rapidement l'achat du terrain à la commune de Crépey ; en tout état de cause, l'achat du terrain devra être effectif avant la fin des travaux. En cas d'impossibilité de création de la station d'épuration sur le terrain en question, soit la parcelle ZV 4, et au cas où le terrain ne serait pas encore la propriété du Syndicat, le Syndicat devra soit finaliser cet achat, soit remettre en état d'origine la parcelle.

Questions diverses

Compte rendu de la réunion avec les sapeurs pompiers concernant les détecteurs de fumée.

L'obligation de pose de détecteurs de fumée dans les locaux classés ERP sera effective en 2015.

Madame le Maire donne compte-rendu de la réunion qu'elle a organisée avec les sapeurs pompiers à ce sujet, le lundi 26 novembre. Nous sommes en attente du devis pour la pose des détecteurs de fumée.

Compte rendu de la réunion du Syndicat des Côtes de Saint Amon en date du 26 octobre 2012

A compter du 01/01/2013, la participation communale passera de 16 € à 24 € par habitant (population réelle telle que définie par l'INSEE). A compter du 01/01/2014, la participation passera à 32 €.

La pose de compteurs sera obligatoire au 01/01/2013 pour les bâtiments communaux (Ecole, Salle socioculturelle et polyvalente, local technique, cimetière). La taxe d'assainissement sera réglé sur les consommations réelles. Pour le 2^{ème} semestre 2012, la taxe d'assainissement sera réglée sur une consommation estimée.

Communauté de Communes : intégration de nouvelles compétences

De nouvelles compétences ont été intégrées à la liste de celles déjà prises.

Ces nouvelles compétences ont été présentées à la CLECT qui les a acceptées.

Il s'agit de la compétence cours d'eau (restauration et entretien sur 10 ans) ; Lieux d'Accueil Parents Enfants : actuellement trois lieux sont ouverts : Ochey, Saulxures et Colombey ; un quatrième lieu d'accueil est à ouvrir et Mission locale.

Location de la salle polyvalente à des particuliers

Le règlement de location de salle devra être appliqué rigoureusement, notamment pour la remise des clefs et le nettoyage de la salle.

Comité de bassin Rhin-Meuse

Une consultation des habitants du bassin sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques a commencé et se déroulera du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013.

La consultation est ouverte en ligne sur www.eau-rhin-meuse.fr, dans les préfectures ainsi qu'au siège de l'Agence de l'eau.

Saint Nicolas à l'école

Afin de permettre le déroulement de la fête en 2012, la commune a offert à l'école un bon d'achat de 200 € pour les friandises aux enfants.

Salage des rues

La période hivernale approchant, il est rappelé aux habitants qu'en cas de chute de neige, les véhicules doivent être garés de façon suivante, afin de laisser passer le matériel de salage :

Rue de la Chalade, rue des Trois Maisons, rue du Poiron : Stationnement côté pair

Rue de la Vieille Chalade (partie au dessus de la RD 4) : Stationnement côté impair

Petite rue de Curefontaine : aucun stationnement.

Un seul véhicule stationné du mauvais côté peut bloquer le passage de l'engin de salage. Merci de veiller à une stricte observance des consignes de stationnement.

En cas de non respect de ces consignes, la rue ne sera pas déneigée.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de Mme Prud'Homme pour le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente à l'occasion des obsèques de sa fille ; les remerciements pour la subvention versée des Restaurants du cœur, de Familles rurales et de Monsieur Michel François.

Informations population

Tirage des affouages

Le tirage des affouages aura lieu le samedi 15 décembre 2012 à 18 heures en salle de mairie. Les affouagistes qui ne peuvent être présents sont priés de se faire représenter.

Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé du 23 décembre 2012 au 2 janvier 14 heures inclus pour congés.